FICHE TECHNIQUE

BARENBRUG

MON SOIN GAZON

QUALITÉ PROFESSIONNELLE

RÉNOVATEUR REDENSIFIANT

ANNUEL

- ☑ Redensifie votre gazon clairsemé
- ☑ Rajeunit votre pelouse avec un gazon ultra résistant
- ☑ Germe très rapidement grâce à son enrobage

POUR LIMITER NATUELLEMENT
LE DÉVELOPPEMENT
DES PLANTES INDÉSIRABLES



RÉFÉRENCES PRODUITS

CDT.	PCB	CODE PRODUIT	GENCOD
Boîte 500 g	10	GAZ0628	3308191020416
Boîte 1 kg	10	GAZ0627	3308191020423
Boîte 3 kg	5	GAZ0625	3308191020430
Sac 5 kg	4	GAZ0623	3308191020447

FABRIQUÉ EN FRANCE

MON SOIN GAZON

RÉNOVATEUR REDENSIFIANT ANNUEL

COMPOSITION

100 % SEMENCES ENROBÉES avec stimulateur de croissance racinaire

70 % Ray-grass anglais
30 % Fétuque rouge demi-traçante

DOSE DE SEMIS

- En rénovation : 20 g/m²

CALENDRIER

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
RÉPARATION			■	■	■				■	■		

Ce calendrier est susceptible de varier en fonction du climat de la région.

ATTENTES CLIENTS

Rénover - Désherber - Démousser
➔ Pour garder un beau gazon

CONSEIL DU PRO

En entretenant régulièrement votre gazon avec le Rénovateur Redensifiant Annuel, vous bénéficiez de nos dernières sélections de gazon les plus performantes. Vous améliorez continuellement la résistance de votre gazon à la sécheresse et au piétinement et vous augmentez son agressivité face aux plantes indésirables.

QUALITÉ PROFESSIONNELLE

Le soin **Rénovateur Redensifiant Annuel** est exclusivement composé des meilleures variétés de Ray-grass anglais et de Fétuque rouge demi-traçante, pour redensifier et rajeunir votre gazon clairsemé et vieillissant. Vous bénéficiez de la meilleure vitesse d'installation et des derniers progrès de la recherche en matière de finesse et de densité, pour un gazon d'un beau vert soutenu.

BARENBRUG - UNE RECHERCHE À LA POINTE DE L'INNOVATION

Chacune des graines est enrobée d'une masse nutritive spécialement adaptée aux besoins du germe. Autour de la graine bien protégée, le stimulateur de croissance racinaire vient favoriser l'installation du jeune gazon et renforcer votre pelouse existante.

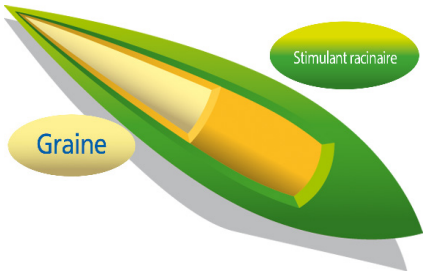

Barenbrug se réserve le droit de modifier les compositions des mélanges en fonction des disponibilités